

*Instructions de course***22<sup>ème</sup> "Y" COMPASS d'Yvonand****Nom de la compétition : Y COMPASS****Dates complètes : 12-13 juin 2010****Lieu : Yvonand****Autorité Organisatrice : Club nautique des Tapa Sabllias d'Yvonand (CNTY)****Préambule (Rappel des formalités d'inscription)**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en Suisse doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Swiss Sailing valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en Suisse devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans **Les Règles de Course à la Voile 2009-2012**,
- 1.2.** La règle 29.2 rappel général ne s'applique pas
- 1.3.** Instructions générales de course championnat FVLJ 2010
- 1.4.** En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au bureau du comité de course (CC).

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course.

**SIGNAUX FAITS A TERRE**

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la capitainerie.

Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

**4. PROGRAMME DES COURSES**

- 4.1.** La course est prévue selon le programme suivant :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
12.06.2010	11h00	toutes

- 4.2.** Après un long retard, pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 5. PAVILLONS DE CLASSE

Selon SRS 2009.

## 6. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe « Zones de Course »**.

## 7. LES PARCOURS

**7.1.** Le parcours est décrit en **Annexe « Description du parcours »**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

**7.2.** Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit. Envoi du pavillon S + 2 signaux sonores (règle 32).

### Pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la règle 32).

## 8. MARQUES

**8.1.** Les marques de parcours sont les suivantes : bouée orange cylindrique.

**8.2.** Les marques de départ sont les suivantes : bouée orange cylindrique.

**8.3.** Les marques d'arrivée sont les suivantes : bouée orange cylindrique.

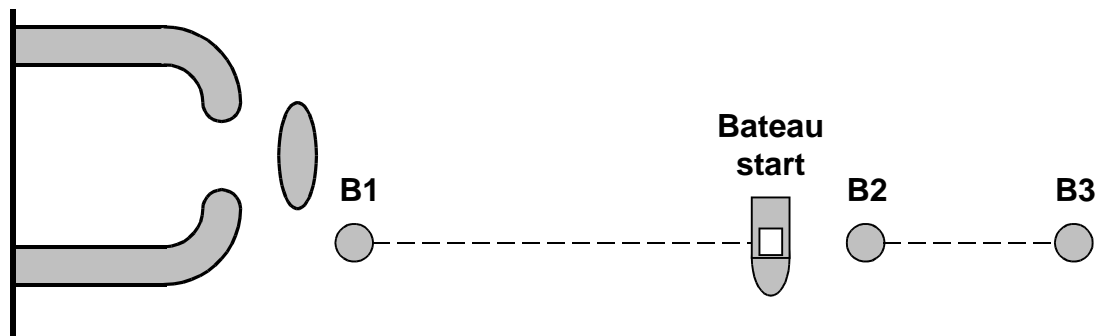
**8.4.** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 9. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont définies ci après : aucune.

## 10. LE DEPART

La ligne de départ est déterminée selon le schéma ci-dessous :



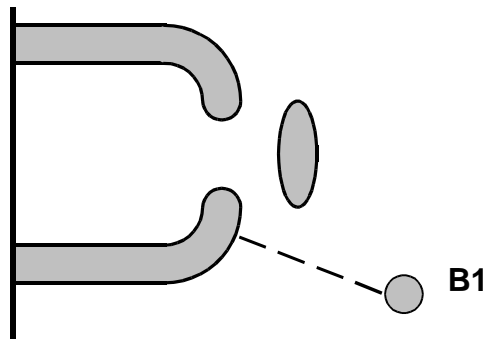
**Les monocoques** doivent prendre le départ sur la portion de ligne située entre la bouée B1 devant le port et le bateau-start.

**Les multicoques** doivent prendre le départ sur la portion de ligne située entre la bouée B2 et la bouée B3 au large à l'extrémité de la ligne de départ

**10.1.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## 11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est délimitée par une marque munie d'un feu à éclats et le pavillon bleu situé sur la digue du port d'Yvonand, selon schéma ci-dessous :



## 12. SYSTEME DE PENALITE

Selon règles 44.1 et 44.2. Soit un tour pour une marque touchée (règle 31) et 2 tours pour toutes règles du chapitre 2 enfreintes.

## 13. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

**13.1.** Pour le parcours construit, le temps pour finir est fixé à : 12 juin 2010 à 24h00

**14.2** Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué ci-dessus sont classés « DNF ».

## 14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

**15.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé au bureau du CC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

**15.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après la clôture de la course

**15.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au bureau du CC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

**15.4** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

**15.5** Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée et piscine gonflable

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

## 16 CLASSEMENT

Le classement sera affiché au plus tard le 13 juin 2010 à 10h00 devant le bureau du CC.

## 17 REGLES DE SECURITE

**17.1** Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités suivantes : Feuille de route. elle peut être dictée par téléphone au N° : **079/ 460 82 21** ou remise, dès l'arrivée, au bureau d'inscriptions.

**17.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

### **REEMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

### **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

### **PUBLICITE**

Les bateaux portant publicité doivent être munis de l'autorisation de Swiss-Sailing pour la saison en cours.

### **BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : Pavillon du CNTY

### **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Non applicable

### **20 EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

### **PRIX**

Des prix seront distribués : le 13 juin 2010 à 15h00

### **RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

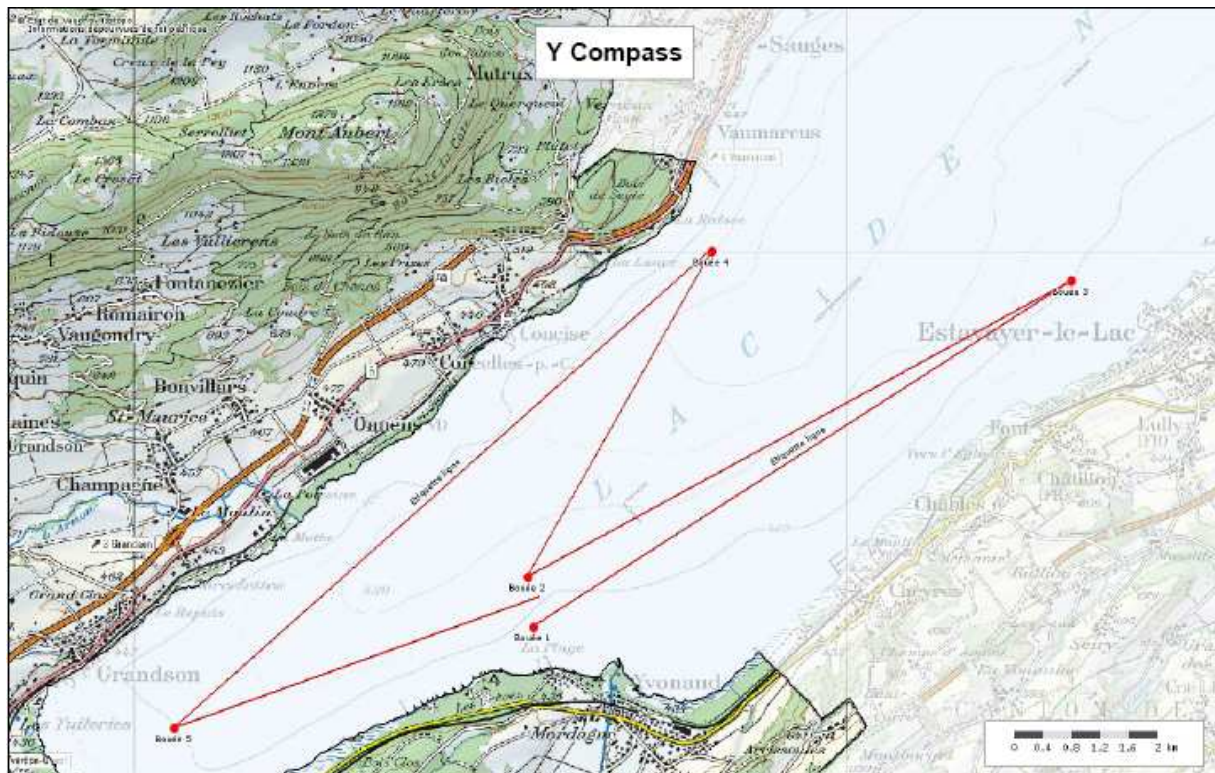
### **ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : Jonas Brulhart

Jaugeur d'épreuve : FVLJ

Président du Jury : Gilbert Bieri

## ANNEXE « ZONES DE COURSE »



## ANNEXE « DESCRIPTION DU PARCOURS »

Les marques de parcours sont déterminées par des bouées cylindriques oranges et seront laissées à bâbord soit Estavayer-le-Lac –Pointe de la Raisse – Grandson.

Seule exception : la bouée devant le port d'Yvonand sera laissée à tribord (lors du passage devant le port d'Yvonand en venant d'Estavayer-le-Lac).

Les bouées de la Pointe de la Raisse, de Grandson et d'Yvonand pour l'arrivée, seront munies d'un feu à éclats.

L'absence d'une marque ne modifie pas le parcours et n'annule pas la régates. Les voiliers passeront à l'emplacement prévu de la marque.